



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de concours

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-23983>

Département(s) de publication : **44**

Annonce n° **25-23983**

Section 1 - Acheteur

1.1 Acheteur

Nom officiel : Nantes Métropole

Forme juridique de l'acheteur : Organisme de droit public

Activité du pouvoir adjudicateur : Services d'administration générale

Section 2 - Procédure

2.1 Procédure

Titre : Concours restreint de maîtrise d'oeuvre pour l'extension de l'UFR STAPS

Description : Concours restreint de maîtrise d'oeuvre pour l'extension de l'UFR STAPS

Identifiant de la procédure : f590be9a-4a24-4e32-952d-2eb2ec2f7818

Identifiant interne : 2025NM0000027

Type de procédure : Restreinte

2.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv) : 71200000 Services d'architecture

2.1.4 Informations générales

Base juridique :

Directive 2014/24/UE

2.1.6 Motifs d'exclusion

Motifs d'exclusion purement nationaux :

Section 5 - Lot

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0001

Titre : Concours restreint de maîtrise d'oeuvre pour l'extension de l'UFR STAPS

Description : L'UFR STAPS a emménagé sur son site actuel au 25 bis boulevard Guy Mollet, dans un bâtiment neuf, à la fin des années 90, avec des effectifs de 500 à 600 étudiants qui ont rapidement augmenté. L'augmentation des effectifs a induit l'extension du bâtiment d'origine avec un hall, un amphithéâtre et des salles d'enseignement supplémentaires en 2004 puis un nouvel amphithéâtre de 300 places en 2006 dans un bâtiment modulaire, livré pour une durée de vie limitée. Parallèlement, la recherche à l'UFR STAPS s'est structurée à partir de 2000, avec la création du laboratoire MIP (Motricité, Interactions, Performance), en s'installant provisoirement dans une salle de travaux pratiques. Elle s'est progressivement étendue jusqu'à occuper la quasi-totalité des salles de cours d'une aile de l'étage. L'évolution des effectifs étudiants induit une augmentation du nombre d'espaces d'enseignement qui a été réévalué ainsi qu'une augmentation des effectifs et locaux tertiaires de l'équipe administrative et pédagogique. En parallèle, il y a un besoin spécifique en locaux de recherche et bureaux chercheurs afin d'accompagner le développement des sections de recherche, et plus particulièrement du MIP, temporairement implanté dans le bâtiment F0 du site Tertre ; site qui devra être libéré et remis à disposition afin d'accueillir le département GEA de l'IUT de Nantes de façon définitive. Dès lors, une opération de densification du site de l'UFR STAPS afin de notamment permettre un relogement définitif de la recherche au sein de l'UFR STAPS et du MIP est nécessaire et financé par le CPER 2017-2027 objet de l'opération. L'opération comprend deux phases : 1. La construction d'un bâtiment neuf implantée devant le bâtiment principal pour accueillir les locaux de recherche du MIP. 2. Le réaménagement du R+1 de l'aile ouest du bâtiment existant afin de créer 7 salles d'enseignement complémentaires et la création de deux bureaux administratifs accueillant 5 postes de travail au RDC. La partie de l'enveloppe financière prévisionnelle arrêtée par le maître d'ouvrage affectée aux travaux est de 5 000 000 Euros HT - valeur février 2025

Identifiant interne : 2025NM000002

5.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv): 71200000 Services d'architecture

5.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Loire-Atlantique (FRG01)

Pays : France

Informations complémentaires :

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Informations complémentaires : Missions confiées au maître d'oeuvre Tranche Ferme : - Mission de base -Missions complémentaires : -SSI -Qualité environnementale : - Adaptation du projet aux enjeux de réemploi - Etudes de Facteur Lumière du Jour (FLJ) - Simulation Energétique Dynamique (en phases APS, APD, PRO) - Etude de Faisabilité d'Approvisionnement en Energie (EFAE) - Analyse du cycle de vie (ACV) - Calcul biosourcés/géosourcés - Réemploi - Chantier à faible impact environnemental Tranches optionnelles : - Mission de synthèse - Ordonnancement Pilotage et Coordination (O.P.C) - Élaboration des quantitatifs (QUANT) - Assistance à la mise en oeuvre d'un 1 % artistique Le maître d'ouvrage intégrera dans le c Compétences attendues: Architecture (l'architecte sera mandataire du groupement), Aménagement paysager, Structures (béton armé, bois, géosourcés, biosourcés) et fondations, Fluides (électricité, courants

faibles, CVC, plomberie, sécurité incendie) compris thermicien, Voirie et réseaux divers, Économie de la construction, Ordonnancement, pilotage et coordination, Acoustique, Énergie et environnement (Energie Carbone, SED, biosourcés, FLJ, ACV, confort thermique...), SSI, Réemploi L'architecte devra être inscrit à l'ordre des architectes (ou équivalent pour les candidats non établis en France). Le candidat est libre de s'entourer de compétences complémentaires qu'il juge utile à la parfaite exécution de sa mission. Les critères de recevabilité des candidatures sont l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, les capacités économiques et financières, les capacités techniques et professionnelles. Les critères de sélection des candidatures : au cas où le nombre de candidatures admises serait supérieur à 3, les candidatures seront sélectionnées selon les critères suivants : Pertinence de la composition et complémentarité de l'équipe proposée pour mener à bien le projet, Capacité économique et financière à réaliser une opération de complexité similaire, Qualité architecturale, technique et environnementale des références produites et adéquation de celles-ci avec le projet (nature et complexité équivalente, projets construits, références récentes). Les éléments à fournir par les candidats à l'appui des candidatures : - Dossier administratif (outre les pièces administratives réglementaires) - Lettre de candidature que la candidature soit présentée à titre individuel ou en groupement (DC1) et déclaration du candidat (DC2). En cas de groupement, ces pièces sont à fournir par chaque opérateur économique excepté l'imprimé DC1. Nota : les candidats sont invités à retranscrire clairement toutes les compétences listées à l'article D du formulaire DC1, ainsi que les éventuelles compétences complémentaires proposées (article E - Identification des membres du groupement et répartition des prestations). - Copie de l'inscription à l'Ordre des Architectes (ou équivalent en Europe). - Dossier technique : - Présentation synthétique des membres du groupement et de l'ensemble des sous-traitants déclarés : composition, preuve des titres d'études, compétences, répartition des tâches, moyens humains (joindre les CV). (4 pages maximum, hors CV) La preuve des compétences peut être apportée par tout moyen, notamment par des certificats d'identité professionnelle type OPQIBI ou des références attestant de la compétence de l'entreprise à réaliser la prestation de maîtrise d'oeuvre pour laquelle il se porte candidat. - 1 tableau de synthèse de candidature à remplir par les candidats (suivant annexe fourni par le maître d'ouvrage à remplir au format Excel - attention, deux onglets à compléter (annexes 1 et 2)) présentant pour chacun des membres du groupement : - l'adresse, - le chiffre d'affaires, global et spécifique, sur les trois derniers exercices, - Les effectifs sur les trois dernières années - 3 références maximum pour l'architecte, le BE environnement et BE structure (soit 9 références au total), de moins de 5 ans (date de livraison) détaillant le maître d'ouvrage, le projet et la mission effectuée, la date, la surface, le montant des travaux et les éléments de complexité. Les références présentées devront dater de moins de 5 ans et être jugées pertinentes par rapport à la présente consultation, dont au moins 1 dans le domaine se rapprochant de l'opération et dont au moins 1 d'importance et de complexité équivalente (montant des travaux, surfaces...), il est précisé qu'une même référence peut répondre à ces 2 exigences. - 1 affiche A3 recto simple au format paysage et en pdf, présentant graphiquement 3 références au total du ou des architecte(s) du groupement. Si l'équipe est composée d'un architecte mandataire et d'un architecte co-traitant, 1 des 3 références mises en avant pourra appartenir à l'architecte co-traitant et sera identifiée clairement. Aucun modèle de mise en page n'est imposé hormis la taille du document (A3 recto simple) et son format (pdf). Cette fiche sera présentée au jury. Elle doit impérativement être remise au format numérique. Pour chacune des références seront indiqués sur l'affiche A3 : # l'intitulé de l'opération (en correspondance avec la fiche de synthèse) # le nom de l'architecte mandataire, # le nom de l'architecte associé le cas échéant, # le nom du maître d'ouvrage # le type de bâtiment (ERP, équipement

sportif,...), # la nature du projet (construction neuve, réhabilitation...) # l'année de la livraison (si le bâtiment a été livré), Tout document de références complémentaires présenté dans la candidature, autre que ceux précités, ne sera pas analysé.

5.1.9 Critères de sélection

Critère :

Type : Autre

Nom : Pertinence de la composition et complémentarité de l'équipe proposée pour mener à bien le projet

Les critères seront appliqués pour sélectionner les candidats à convoquer pour la seconde étape de la procédure

Critère :

Type : Autre

Nom : Capacité économique et financière à réaliser une opération de complexité similaire

Les critères seront appliqués pour sélectionner les candidats à convoquer pour la seconde étape de la procédure

Critère :

Type : Autre

Nom : Qualité architecturale, technique et environnementale des références produites et adéquation de celles-ci avec le projet (nature et complexité équivalente, projets construits, références récentes)

Les critères seront appliqués pour sélectionner les candidats à convoquer pour la seconde étape de la procédure

Informations sur la seconde étape d'une procédure en deux étapes :

Nombre minimal de candidats à convoquer pour la seconde étape de la procédure : 3

Nombre maximal de candidats à convoquer pour la seconde étape de la procédure : 3

La procédure se déroulera en plusieurs étapes. À chaque étape, certains participants peuvent être éliminés

5.1.11 Documents de marché

Adresse des documents de marché : <https://marchespublics.nantesmetropole.fr>

5.1.12 Conditions du marché public

Conditions du régime du concours :

La décision du jury est contraignante pour l'acheteur : non

Prix

Valeur de la prime : 22,500 Euro

Lieu de réception de la prime : 1

Informations complémentaires : Le montant de la prime prévue pour chaque concurrent admis à participer au concours (y compris le ou les lauréats) est fixé au maximum à 22 500 Euros HT. L'acheteur pourra, conformément aux propositions éventuelles du jury, décider de réduire ou supprimer la prime d'un concurrent dont les prestations ne seraient pas strictement conformes au règlement de concours ou ne répondraient pas de manière jugée sérieuse aux besoins, exigences et contraintes de l'opération. Dans l'hypothèse où le non-respect du règlement conduirait à écarter d'emblée les prestations d'un concurrent sans les présenter au jury, la prime pourra être, sur proposition du jury, complètement supprimée. Il est précisé que la prime sera versée au mandataire du groupement, charge à lui de la répartir entre les membres du groupement

Tout marché de services faisant suite au concours sera attribué à l'un des lauréats du concours

Conditions de présentation :

Présentation par voie électronique : Requise

Adresse de présentation : <https://marchespublics.nantesmletropole.fr>

Date limite de réception des offres : 04/04/2025 à 12:00

Informations relatives aux délais de recours : Il est possible d'exercer devant le tribunal administratif compétent : soit un référé précontractuel avant la conclusion du marché (articles L551-1 à -12 et R551-1 à -6 du Code de justice administrative), soit un référé contractuel : à défaut de publication d'un avis d'attribution et du respect du délai de suspension de signature, action à exercer dans un délai de 6 mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du marché (article L551-13 à -23 et R551-7 à -10 du CJA), soit un recours de plein contentieux : dans un délai de 2 mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité concernant l'attribution du marché (sur le fondement de la jurisprudence du Conseil d'État, 4 avril 2014 "Département du Tarn et Garonne", n°358994).

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Nantes

Section 8 - Organisations

8.1 ORG-0001

Nom officiel : Nantes Métropole

Numéro d'enregistrement : 24440040400129

Adresse postale : 2 cours du champ de mars

Ville : Nantes cedex 9

Code postal : 44923

Subdivision pays (NUTS) : Loire-Atlantique (FRG01)

Pays : France

Point de contact : Camille Goutany

Adresse électronique : contact.marches@nantesmetropole.fr

Téléphone : +33 240415118

Rôles de cette organisation :

Acheteur

8.1 ORG-0005

Nom officiel : Tribunal administratif de Nantes

Numéro d'enregistrement : 17440005100010

Adresse postale : 6, allée de l'Île Gloriette CS 24111

Ville : Nantes cedex

Code postal : 44041

Subdivision pays (NUTS) : Loire-Atlantique (FRG01)

Pays : France

Rôles de cette organisation :

Organisation chargée des procédures de recours

Section 11 - Informations relatives à l'avis

11.1 Informations relatives à l'avis

Identifiant/version de l'avis : aaf6b3a8-7780-430a-9a36-bee120086b5f - 01

Type de formulaire : Mise en concurrence

Type d'avis : Avis de concours

Date d'envoi de l'avis : 03/03/2025 à 13:55

Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible : français

11.2 Informations relatives à la publication

Date d'envoi du présent avis à la publication : 03/03/2025